

Etre citoyen, c'est avoir des droits mais aussi des devoirs

QUESTIONS (6 points)

Document 1

1- Quel symbole de la République française est repris dans chacune de ces deux affiches ? (1 point)

Sur ce document, nous retrouvons l'effigie nationale : Marianne.

Documents 1 et 2

2- Quels sont les deux moyens par lesquels le citoyen peut exprimer son opinion ? (2 points)

Le citoyen peut exprimer son opinion par deux moyens essentiels : la formation ou l'adhésion à un parti politique et le vote.

Document 2

3- Expliquer ce que signifie l'expression « souveraineté nationale ». (1 point)

L'expression « souveraineté nationale » signifie que c'est le peuple qui est souverain, c'est lui qui décide par son vote.

Document 3

4- Quelle définition l'auteur donne-t-il du civisme ? (1 point)

Pour Régis Debray, le civisme consiste à obéir à la loi que l'on s'est soi-même fixée : ainsi, il est normal et légitime que les citoyens d'un pays qui "font" la loi par l'intermédiaire de leurs représentants les députés, s'y soumettent.

5- Quel devoir tout citoyen doit accepter pour permettre aux services publics comme les hôpitaux ou les lycées de fonctionner ? (1 point)

Pour permettre aux différents services publics (hôpitaux, lycées, etc...) de fonctionner, le citoyen doit accepter de payer des impôts à l'Etat dont il dépend.

PARAGRAPHE ARGUMENTE (4 points)

A partir de votre analyse des documents et de vos connaissances, rédigez un paragraphe d'une quinzaine de lignes qui montre qu'être citoyen, c'est avoir des droits mais aussi des devoirs.

Un citoyen est quelqu'un qui appartient à une communauté politique, à laquelle il participe activement (par exemple pour les élections) et qui en reconnaît et accepte les valeurs. Les citoyens français disposent de droits mais ils doivent, en échange, assumer des devoirs.

Les citoyens disposent d'abord de droits civils : la liberté de pensée, d'expression et de mouvement et l'égalité entre les individus et entre les hommes et les femmes. Ainsi, tout citoyen peut librement circuler sur le territoire français et en sortir. Ils disposent également, à leur majorité, de droits politiques (pour garantir la souveraineté nationale, les citoyens élisent leurs représentants et peuvent être élus) et civiques. Ils ont ainsi élu en mai 2007, leur président de la République. Enfin, ils disposent de droits sociaux : la santé, la sécurité matérielle, l'instruction ; le temps de travail limité, un jour de congé hebdomadaire et les congés payés ; le droit de grève, de se syndiquer et de partir en retraite.

En échange, et pour garantir ces droits, les citoyens doivent assumer des devoirs. Ils doivent respecter la loi, faire preuve d'une certaine fraternité, payer leurs impôts et participer à la Journée d'Appel Pour la Défense (JAPD).